FO
LE SYNDICALISTE
FORCE OUVRIÈRE DES LYCÉES ET COLLÈGES
FNEC FP FO SNFOLC
Revue bi-trimestrielle du Syndicat National FO des Lycées et Collèges
N° 463 novembre 2026

CONTRE LA RÉPRESSION, POUR LES REVENDICATIONS

AMPLIFIONS LE RAPPORT DE FORCE

PAR LA GRÈVE AVEC LA JEUNESSE ET TOUS LES TRAVAILLEURS, PAR LE VOTE FO DU 3 AU 10 DÉCEMBRE !

Sommaire

Partout en Europe la jeunesse se dresse contre la guerre et les gouvernements fauteurs de guerre !
« Cérémonies » du 11 novembre
Les personnels résistent à la propagande !
page 2

Élections professionnelles
Les étapes du vote FO
Répression des lycéens et des personnels
Ça suffit ! Satisfaction des revendications maintenant !
Il faut en finir avec Parcoursup et la réforme Blanquer
page 3

La FNEC FP-FO résiste et revendique pour la défense de vos droits et de vos conditions de travail
pour affichage
pages 4 et 5

Pour le droit des AED, comme de tous les personnels, à se soigner !
Vers un statut pour les AESH ?
FO s'oppose au questionnaire VSS
Salaires
Faire céder ce gouvernement qui ne lâche rien
Mutations et carrière
Le SNFOLC à vos côtés pour les prochaines étapes
pages 6 et 7

Professeurs documentalistes
Avec FO, faisons respecter notre statut !
Professeurs d'EPS, votez FNEC FP-FO pour défendre l'UNSS
page 8

L'enseignement public n'est pas une maison de correction !

Communiqué de la *FNEC FP-FO* du 22 novembre

Les lacrymos, les interdictions de manifester, les tirs à bout portant ou les arrestations massives n'ont pas suffi. Pour des milliers de lycéens, l'heure est à la réunion des conseils de « discipline ».

Cela fait suite au télégramme du 13 novembre, signé par le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Education nationale, adressé aux recteurs et directeurs de services, aux préfets, afin d'appliquer les plus sévères sanctions à l'encontre les lycéens qui ont osé réclamer de pouvoir étudier dans de bonnes conditions, ainsi qu'à l'encontre des personnels solidaires de leurs revendications.

Les recteurs et directeurs académiques sont appelés à enjoindre les chefs d'établissement à réunir les membres des conseils de discipline. Dans les lycées, ces membres, dont certains sont élus par le Conseil d'Administration, sont, outre le proviseur, son adjoint, le conseiller principal d'éducation, le gestionnaire, des professeurs et un « représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service », des parents d'élèves, et des élèves.

Il s'agirait donc de mettre en place une sorte de justice d'exception qui attribue à des individus le pouvoir de peser sur le destin de milliers de jeunes, alors que le gouvernement refuse toujours de répondre aux revendications. Non, les délégués syndicaux, les lycéens, les professeurs et les parents ne sont pas les subsidiaires de ce gouvernement en roue libre !

Cette machine répressive se heurte à la résistance des personnels et des parents.

Les personnels de direction ont déjà fermement réagi : *« Nous ne sommes ni des policiers, ni des procureurs ! »* a rappelé notre syndicat ID-FO. Des collectifs de parents et de personnels s'organisent contre la répression sous toutes ses formes. En Haute-Garonne, les syndicats FNEC FP-FO, FSU, CGT Educ'action, Sud Education, la LDH et le Syndicat des Avocats de France ont décidé de faire front commun : *« Nous demandons aux autorités académiques locales de refuser de participer à cette politique visant à étouffer des revendications légitimes. Aucun jeune ne doit être sanctionné ou exclu de son établissement pour avoir exprimé ses idées politiques. »*

Face à cette résistance, le gouvernement prépare un projet de décret, qui sera présenté lors du prochain Conseil supérieur de l'éducation le 26 novembre, et qui prévoit de substituer les Dasen, représentants du ministre, aux personnels de direction dans la convocation, la tenue et les décisions des conseils de discipline. Ce projet est l'aveu implicite par Macron et Lecornu que leur stratégie répressive est rejetée.

La FNEC FP-FO appelle les personnels, les parents à l'action commune pour faire annuler, empêcher la tenue de ces conseils de discipline. STOP à la répression ! Annulation de toutes les sanctions contre les élèves et personnels mobilisés !

Élections professionnelles du 3 au 10 décembre

Les étapes du vote FO

Du 3 au 10 décembre, le vote FNEC FP-FO se fera

▶ depuis l'« espace électeur » à activer auparavant,

▶ et au moyen d'un code de vote disponible sur ENSAP (« carte électorale »).

Nous invitons les adhérents et les électeurs FO

▶ à activer sans attendre leur espace électeur,

▶ à sauvegarder (photo, copie d'écran, téléchargement du pdf) le code de vote figurant sur la carte électorale, disponible sur ENSAP.

ACTIVER SON ESPACE ÉLECTEUR

Il faut utiliser le lien : https://electionspro2026.education-superieur-recherche-jeunesse-sports.gouv.fr/portail/identification-portail-electeur

L'identifiant de vote est l'adresse de messagerie professionnelle (sur le modèle prenom.nom@ac-académie.fr).
Attention à bien conserver soigneusement le mot de passe créé jusqu'au vote de décembre.

TÉLÉCHARGER SON CODE DE VOTE

Le code de vote est le code figurant sur la carte électorale disponible sur son compte ENSAP.
NB : les électeurs n'ayant pas accès à l'ENSAP pourront récupérer, à partir du 3 décembre (mais pas avant), leur code de vote via FranceConnect.

EN RÉSUMÉ

- Le mot de passe électeur permet d'accéder à l'espace personnel du Portail élections (espace électeur).
- Le code de vote permet de voter à partir du 3 décembre - et avant le 10/12 (17h) !
- Il faut voter FO à tous les scrutins auxquels on peut participer.

3 OU 4 CLICS FNEC FP-FO

Les titulaires certifiés, agrégés, CPE, PLP, PEPS, PSYEN
4 clics FNEC FP-FO : CSA ministériel, CSA académique, CAPA, CAPN.
NB : les stagiaires votent au CSA MEN et CSA ACA mais pas aux CAP

Les contractuels (enseignants, AED, AESH...) :
3 clics FNEC FP-FO : CSA ministériel, CSA académique, CCP.

Les personnels de laboratoire :
3 clics FNEC FP-FO : CSA ministériel, CSA académique, CAPA pour les ATRF, CAPN pour les techniciens).



« Cérémonies » du 11 novembre
Les personnels résistent à la propagande !

« CÉRÉMONIES » DU 11 NOVEMBRE : LES PERSONNELS RÉSISTENT À LA PROPAGANDE !

Dans sa circulaire du 2 juillet 2026, le ministre Geffray a tenté d'imposer une *« cérémonie commémorative annuelle d'hommage à tous les « morts pour la France » dans chaque école élémentaire, collège et lycée, publics ou privés sous contrat »*. Fondamentalement politique, cette circulaire de M. Geffray entre en contradiction totale avec l'obligation réglementaire de neutralité (article L. 121-2 du Code général de la fonction publique) qui s'impose à tous les fonctionnaires. Pour le ministre, *« l'École a pour mission de permettre aux élèves de devenir des citoyens conscients de partager une destinée commune ». « Partager une destinée commune »* ? Pour M. Geffray, les élèves, dès leur plus jeune âge, devraient donc rentrer dans le rang… N'avoir aucune revendication, ni aucune exigence… Chacun devrait accepter de *« perdre ses enfants »*, comme le préconisait le général Mandon le 18 novembre 2025 devant le Congrès des maires. Les parents d'élèves devraient-ils l'accepter ? Tout comme les enseignants, dont la mission d'instruire devient de plus en plus celle de préparer les élèves à se sacrifier ?



DANS QUELQUES ÉTABLISSEMENTS, UNE PROPAGANDE DÉBRIDÉE !

Lors de la « cérémonie » au collège La Fayette du Puy-en-Velay (43) en présence des autorités académiques, du Préfet et de membres du Conseil départemental, les fédérations syndicales FNEC FP-FO, FSU, CGT et Sud ont immédiatement dénoncé la censure de la chanson de Craonne initialement programmée, tout comme le retrait des revendications des personnels (demande d'ouverture d'une classe) qui figuraient dans le hall d'entrée du collège. L'intersyndicale a également mis en cause l'intervention d'un animateur connu pour ses spectacles à caractère catholique identitaire et sa vision réactionnaire de l'histoire.

Parce que la circulaire ministérielle a permis cette propagande jamais vue depuis les années 40, l'intersyndicale de Haute-Loire, comme le SNFOLC et la FNEC FP-FO exigent le retrait de la circulaire ministérielle imposant ces cérémonies. Dans d'autres établissements, même mise en scène pour une même propagande avec toujours un point commun : l'existence d'une classe de défense et de sécurité globale ! C'était le cas au collège Jean Jaurès de Montauban (82) en présence de responsables de la DSDEN et du Conseil départemental ainsi que du 17ème régiment du génie parachutiste, au collège Pasteur d'Arbois (39), en présence du DASEN et des gendarmes... Les pouvoirs publics ont mobilisé le ban et arrière-ban pour glorifier le sacrifice patriotique et préparer les jeunes générations (qui n'ont fourni aucun consentement à une telle opération) à accepter, demain, de sacrifier leur propre vie.

DANS UNE MAJORITÉ D'ÉTABLISSEMENTS, LA RÉSISTANCE… SOUS TOUTES SES FORMES !

Dans un collège de Cognac (16), la principale, soutenue par la section SNFOLC, a, si l'on peut dire, « oublié » cette cérémonie, qui n'a donc pas eu lieu… Interrogé par le journal Le Monde, le syndicat ID-FO des personnels de direction (le deuxième syndicat chez les PERDIR) a expliqué, le 9 novembre 2026 : *« Les élèves ne sont pas des figurants. Les enseignants ne sont pas des maîtres de cérémonie. Les chefs d'établissement ne sont pas des officiers chargés d'exécuter un protocole militaire. L'École n'a pas vocation à devenir le théâtre de mises en scène martiales. »*

Dans de nombreux établissements à Allauch (13), Amboise (37), Annecy (74), Athis-Mons (91), Compiègne (60), Crépy-en-Valois (60), Esvres-sur-Indre (37), Marseille (13), Pantin (93), Ris-Orangis (91) etc., les personnels, soutenus par leurs syndicats, ont adopté des motions et prises de position contre la propagande guerrière et pour le retrait de la circulaire « 11 novembre » du 2 juillet, parfois présentées en conseil d'administration. Ils ont refusé de se plier à l'injonction de célébrer la mort et le sacrifice, ou dans certains cas, ont lu des textes en faveur de la paix…

Le ministre Geffray devrait tirer les leçons de la résistance qui s'est exprimée en ce début du mois de novembre contre ses injonctions et retirer sa circulaire du 2 juillet, comme le demandent le SNFOLC et la FNEC FP-FO.

20, 21, 22 novembre
Partout en Europe la jeunesse se dresse contre la guerre et les gouvernements fauteurs de guerre !

Cet appel a été lancé lors de la conférence internationale contre la guerre qui s'est tenue à Londres en juin. Alors que la jeunesse a fait irruption dans des mobilisations massives à travers le monde pour refuser les politiques menées par leurs gouvernements, plusieurs syndicats de l'enseignement en Europe (FLC-CGIL, FNEC FP-FO, UCU, NEU, CCOO, STES Intersindical, FEN PROF, CGSP FGTB) ont soutenu cette mobilisation dans un appel : *« De l'argent pour nos écoles et nos universités, pas pour la guerre ! »*

En Italie, ce 20 novembre, les étudiants ont rejoint la grève générale et les centaines de milliers de manifestants, à l'appel des syndicats dont la CGIL et l'USB. Ils étaient des milliers à manifester en Allemagne contre le service militaire, en Croatie également. En Grande-Bretagne, des actions ont eu lieu sur dans plusieurs villes et sites universitaires. En Belgique, les jeunes étaient au coude à coude avec les syndicats enseignants pour dénoncer l'augmentation des dépenses militaires au détriment du budget de l'enseignement.

En France, des milliers de lycéens et étudiants ont manifesté à Paris et dans plusieurs villes. Les syndicats enseignants



FNEC FP-FO, FSU, CGT, Sud Education et les organisations de jeunesse avaient lancé un appel soutenant leurs revendications et dénonçant la répression ainsi que la *« militarisation croissante à travers des investissements dans la défense qui n'ouvrent comme horizon que la guerre. »* Plusieurs assemblées générales avaient décidé la grève. Les lycéens et les étudiants qui se mobilisent refusent l'avenir de guerre et de misère que leur préparent Macron. Ils ont aussi rappelé leur refus du génocide en Palestine.

Site internet du SNFOLC www.fo-snfolc.fr

@SNFOLC_national

Répression des lycéens et des personnels

ÇA SUFFIT ! Satisfaction des revendications maintenant !

Dix mille. C'est le nombre de lycéens interpellés dont s'est prévalu le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, mardi 17 novembre, devant l'Assemblée nationale. Dix mille jeunes, mineurs pour l'immense majorité, conduits au commissariat pour avoir osé réclamer des professeurs, des moyens, des lycées dignes de ce nom et un avenir qui ne se joue pas sur un algorithme. Le SNFOLC le dit sans détour : c'est un scandale !

UN BILAN QUI ACCABLE LE GOUVERNEMENT, PAS LA JEUNESSE

Depuis la fin du mois de septembre, la principale réponse du gouvernement à la colère lycéenne, c'est la répression. Interpellations par centaines chaque jour, gardes à vue de mineurs, interdictions de rassemblement aux abords des établissements, armes de maintien de l'ordre utilisées contre des adolescents. À Lens, un jeune de 15 ans a eu la main arrachée. À Saint-Ouen l'Aumône, un jeune s'est fait défoncer la mâchoire par un tir à bout portant… Un neurochirurgien de Besançon, Laurent Thines, a recensé plus d'une centaine de cas de blessures graves en cinq semaines, *« qu'elles soient crâniennes, faciales, thoraciques, abdominales ou des membres ».*

Qu'un ministre puisse brandir devant la représentation nationale le chiffre de 10 000 interpellations comme un bilan en dit long sur la politique menée. Ce n'est pas une poignée de casseurs que l'on interpelle : c'est une génération entière que l'on cherche à faire taire. Et le gouvernement ne s'arrête pas là : le 13 novembre, dans un « télégramme » conjoint, les ministres de l'Intérieur et de l'Éducation nationale ont demandé aux recteurs et aux préfets de *« renforcer »* et *« systématiser »* les sanctions disciplinaires contre les élèves, et de viser aussi les personnels, après que le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a évoqué, le 12 novembre, une prétendue *« complicité »* de membres de l'Éducation nationale. Le 18 novembre, le ministre Geffray annonçait que 3 000 conseils de discipline s'étaient d'ores et déjà tenus entre septembre et octobre, dans le cadre du mouvement lycéen.
De fait, au nom de la *« sécurisation des établissements scolaires »* et du *« rétablissement d'un climat serein »*, les ministres Nunez et Geffray appellent les recteurs et directeurs académiques à réunir les conseils de discipline (constitué du chef d'établissement, de son adjoint, du CPE, du gestionnaire, de professeurs, d'un *« représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service »*, de parents d'élèves, et d'élèves) afin de sanctionner les élèves mobilisés.

Il s'agirait donc de mettre en place une sorte de justice d'exception qui attribue à quelques individus le pouvoir de peser sur le destin de milliers de jeunes refusant de voir liquider leur droit à s'instruire et à suivre des études.

Après la matraque, la sanction en série. Le SNFOLC ne laissera ni intimider, ni mettre en cause les élèves mobilisés et les collègues qui les ont protégés.
La FNEC FP-FO a pris l'initiative d'une expression commune avec les autres organisations syndicales contre la répression. Le SNFOLC est intervenu à plusieurs reprises au ministère, avec sa fédération. Lors d'une nouvelle audience, le 20 novembre, le SNFOLC a répété qu'un retour à une situation apaisée nécessite d'abord de répondre vraiment et concrètement aux revendications, de retirer le « télégramme Nunez-Geffray », d'arrêter les mesures de répression et de ne prononcer aucune sanction administrative ou disciplinaire contre les élèves et personnels mobilisés.

Les personnels de direction id-FO ont fermement réagi : « Nous ne sommes ni des policiers, ni des procureurs ! » Des collectifs de parents et de personnels s'organisent contre la répression sous toutes ses formes. En Haute-Garonne, les syndicats FNEC FP-FO, FSU, CGT Educ'action, Sud Education, la LDH et le Syndicat des Avocats de France ont décidé de faire front commun : *« Nous demandons aux autorités académiques locales de refuser de participer à cette politique visant à étouffer des revendications légitimes. Aucun jeune ne doit être sanctionné ou exclu de son établissement pour avoir exprimé ses idées politiques. »*

Face à cette résistance, le gouvernement s'apprête aujourd'hui à présenter un projet de décret au Conseil supérieur de l'éducation du 26 novembre, prévoyant de substituer les Dasen, représentants du ministre, aux personnels de direction dans la convocation, la tenue et les décisions des conseils de discipline. Ce projet est l'aveu implicite par Macron et Lecornu que leur stratégie répressive est rejetée. FO s'y oppose.

Le SNFOLC appelle les personnels, les parents à l'action commune pour faire annuler, empêcher la tenue de ces conseils de discipline. STOP à la répression ! Annulation de toutes les sanctions contre les élèves et personnels mobilisés ! Retrait du *« télégramme Nunez-Geffray »* et du projet de décret *« discipline dans les établissements scolaires »*.

IL FAUT EN FINIR AVEC PARCOURSUP ET LA RÉFORME BLANQUER DU BACCALAURÉAT ET DU LYCÉE !

« Geffray responsable ! » scandaient les lycéens du lycée Nelson-Mandela de Nantes le 16 novembre, lors de la visite du Ministre de l'Éducation Nationale, alors qu'ils retournaient en classe pour la première fois depuis l'incendie de leur établissement, le 1er octobre.

La pétition des organisations de jeunesse *« 10 mesures d'urgence pour la jeunesse »,* (plus de 100 000 signataires) fournit un condensé des revendications qu'ils défendent depuis fin septembre : rénovation urgente des établissements, embauche massive de personnels éducatifs, de santé, d'accompagnement et d'orientation, revenir sur la réforme du bac et du lycée et sur les rythmes scolaires, fin de la sélection via Parcoursup et Mon Master, création de 250 000 places dans l'enseignement supérieur, arrêt de la répression et des violences policières contre le mouvement lycéen et étudiant…

L'envoi des CRS en tenue anti-émeute dans les locaux du lycée Mandela ce 16 novembre pour disperser les lycéens rassemblés, le télégramme Nunez-Geffray publié le 13 novembre et organisant la chasse aux élèves et aux personnels mobilisés montrent clairement que, pour sa part, le gouvernement a choisi de continuer à traiter les mobilisations comme des *« violences urbaines »* et de poursuivre la répression.

Pourtant, face à la puissance et à la détermination du mouvement lycéen malgré cette répression, face au soutien des enseignants qui se sont mis en grève pour les protéger et parce qu'ils partagent leurs revendications, face à la jonction avec les manifestations du samedi contre la vie chère et le mouvement syndical qui a appelé plusieurs fois à la grève pour les salaires, les services publics, etc., Lecornu et ses ministres ont été mis en difficulté. C'est ce qui a conduit le ministre Geffray à formuler plusieurs annonces détaillées le 30 octobre dans sa *« Lettre aux lycéens » :*

- sur le bâti scolaire : *« un prêt aux Régions de 4 milliards d'euros d'ici 2030 à un taux très réduit »* ;
- sur les postes et les effectifs des classes : annulation de 836 suppressions de postes dans les collèges et lycées pour 2027 et création de *« plus de 500 postes de professeurs supplémentaires »* pour des *« classes de seconde (…) plafonnées à vingt-huit élèves dans la moitié des lycées les moins favorisés puis dans tous les lycées à la rentrée 2028 »* ;
- sur le remplacement des professeurs absents : recrutement de 920 contractuels et *« des heures supplémentaires attribuées à chaque lycée depuis le 15 octobre. »* ;
- sur la santé mentale des élèves : création dès 2027 de *« 500 postes d'infirmières et infirmiers, psychologues de l'éducation nationale, assistantes et assistants sociaux (…) »* ;
- sur le baccalauréat : *« un travail sur les modalités (du) contrôle continu »* ;
- et sur Parcoursup qui concentre la colère : une transformation dès cette année en vue de son remplacement en 2028, avec *« la lettre de motivation (devenant) l'exception »*, la publication systématique des *« critères de sélection des formations du supérieur »*, et la possibilité pour les candidats de *« connaître les motifs d'un éventuel refus »*, la création de *« 15 000 nouvelles places dans l'enseignement supérieur à partir de la rentrée 2027, soit 10 000 places en BTS, 4 000 en IUT et 1 000 places universitaires dans les filières de la santé. ».*

Pour autant, les lycéens continuent à se mobiliser car ils ne sont pas dupes : non seulement les créations de postes annoncées ne compenseront pas les milliers de suppressions des rentrées précédentes (dont 1 365 dans les collèges et lycées en 2026) et ne suffiront pas à répondre aux besoins, mais la plupart des mesures constituent de simples aménagements des réformes en cours, ou sont renvoyées au prochain gouvernement qui sortira des élections, et donc n'engagent personne.

La question de la sélection exercée par Parcoursup, les inégalités et le stress liés au contrôle continu, l'ouverture de places en facs, restent au cœur des revendications. La manière la plus simple, pour le gouvernement, de calmer la colère lycéenne, serait donc de répondre véritablement et concrètement à ces revendications : l'abrogation de Parcoursup et de la réforme Blanquer du baccalauréat et du lycée, seul moyen de garantir à tout bachelier l'accès aux études supérieures, de supprimer le contrôle continu en rétablissant des épreuves nationales, terminales et anonymes, de supprimer la pression que l'alignement des spécialités fait peser sur les rythmes scolaires.

Pour le SNFOLC, les lycéens ont raison : le ministre Geffray, comme l'ensemble du gouvernement Macron-Lecornu, est responsable de la situation. Il est même doublement responsable, pour avoir participé à l'élaboration de Parcoursup et de la réforme du bac, et pour tourner aujourd'hui le dos aux revendications en refusant de les abroger ! Dans ces conditions, le SNFOLC appelle à mettre partout en débat la question du rapport de force efficace, de la grève et sa reconduction, pour contraindre le gouvernement à céder.

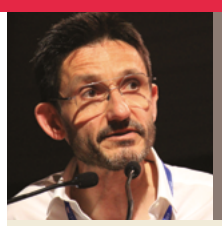

Éditorial

par François Pozzo Di Borgo
secrétaire général

Amplifier le rapport de force, par la mobilisation et le vote FO aux élections !

Du 3 au 10 décembre prochains, les personnels de l'Education nationale sont appelés, comme l'ensemble des fonctionnaires, à élire leurs représentants syndicaux dans les commissions paritaires et instances dites de « dialogue social » (comités sociaux d'administration ministériel et académiques).

Le « dialogue social » ?
Parlons-en un peu.
Ces élections se tiennent dans une situation marquée depuis la fin du mois de septembre par la mobilisation des lycéens, très vite rejoints par les étudiants, pour obtenir de meilleures conditions d'études et défendre leur droit à un avenir qu'ils auront choisi. Cette mobilisation a déclenché un mouvement social historique avec la jonction, dès le 29 septembre et tout au long du mois d'octobre, entre les revendications de la jeunesse et celles des personnels de l'Education nationale, des fonctionnaires, des salariés du privé, contre la vie chère, pour l'augmentation des salaires, pour les services publics…

Dès le début, les militants de la FNEC FP-FO et du SNFOLC étaient devant les grilles des lycées bloqués, comme dans les cortèges, aux côtés des lycéens. Et pour cause : dès le 24 juin, la FNEC FP-FO, constatant qu'en deux ans plus de 50 000 places ont été supprimées sur Parcoursup et près de 25 000 sur Mon Master, puis qu'en parallèle le gouvernement Macron-Lecornu fait tout pour diriger les jeunes vers des formations payantes, ou bien vers l'armée, appelait à des rassemblements devant le ministère de l'Enseignement supérieur à Paris, et devant les rectorats dans les académies, pour exiger l'ouverture massive de places dans le Supérieur, l'abrogation des plateformes Parcoursup et Mon Master, le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire, de l'argent pour l'Ecole, pour l'Université, pas pour l'armée !

Le 7 juillet, jour de résultats du baccalauréat, des diffusions étaient organisées devant des dizaines de lycées d'une vingtaine d'académies appelant à l'organisation d'une visioconférence nationale pour organiser le rapport de force. Le 4 septembre, une conférence de presse organisée dans les locaux de la Fédération, avec plusieurs organisations de jeunesse (la Fédération Syndicale Étudiante, l'UNEF Nanterre, la Coordination Étudiante), constatant le bilan désastreux des résultats Parcoursup (près de 127 000 sans affectation à l'issue de la principale phase d'admission le 11 juillet), appelait à de nouveaux rassemblements devant le ministère de l'Enseignement supérieur et les rectorats le 9 septembre.

Ces actions étaient menées alors que dans le même temps, les syndicats SNFOLC organisaient partout, depuis le mois de janvier, la mobilisation des personnels contre la suppression des 4 000 postes d'enseignement à la rentrée (1 365 dans les collèges et lycées), contre les fermetures de classes, ainsi que contre les mesures de militarisation de l'Ecole et d'embrigadement de la jeunesse.

Pour le SNFOLC comme pour la FNEC FP-FO, se mobiliser aux côtés des jeunes est donc une évidence : leurs revendications en défense de l'Ecole publique et du droit à l'instruction, contre la militarisation et la marche à la guerre, sont les nôtres.

La réponse du gouvernement, on la connaît : refusant catégoriquement de renoncer à son budget de guerre et d'austérité, avec ses 54 milliards de coupes dans les dépenses publiques indispensables à la population (santé, éducation, sécurité civile…), il a choisi de réduire le mouvement lycéen à des violences urbaines et de lui opposer une répression d'une violence intolérable (10 000 interpellations, dont une majorité de mineurs, plus de 100 cas de mutilations et blessures graves). Et cette répression, il l'aggrave encore aujourd'hui avec le télégramme Geffray-Nunez organisant la chasse aux élèves et personnels mobilisés, et la multiplication des conseils de discipline.

Alors ? Dialogue social ?
Certes, le ministre Geffray a fait des annonces fin octobre, mais même si l'annulation des suppressions de postes dans les collèges et lycées n'est pas insignifiante, elles restent insuffisantes. Il organise depuis des groupes de travail pour aménager Parcoursup et la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat. Ce n'est pas ce que demandent les jeunes, ni les personnels.

Au plan salarial, la conférence sociale du premier ministre Lecornu n'a lâché que des miettes avec ses 1,6 % d'augmentation du SMIC dont le principal résultat est que plus d'un million de fonctionnaires seront payés en dessous du SMIC.

Le fait est là : le dialogue social est un leurre, une mystification.
La vérité, c'est que ce gouvernement n'entend que le rapport de force, et qu'il a été ébranlé, fragilisé par la formidable mobilisation de la jeunesse.

Alors, pour ceux qui se demanderaient pour qui voter du 3 au 10 décembre, la réponse est assez simple : il s'agit d'amplifier le rapport de force, en prenant part aux mobilisations, avec la jeunesse et tous les travailleurs et en votant FO aux élections professionnelles.

DEFENDRE LES PERSONNELS

Élections professionnelles 2026





du 3 au 10 décembre

je vote

FNEC FP-FO

LA FNEC FP-FO RÉSISTE ET REVENDIQUE

POUR LA DEFENSE DE VOS DROITS ET DE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES CONTRE LA REMUNERATION ARBITRAIRE

FO exige l'augmentation du point d'indice à hauteur de l'inflation et le rattrapage des 32% du pouvoir d'achat perdu depuis 2000, l'abandon du jour de carence et la baisse de 10% des rémunérations en congé maladie ordinaire.

FO s'est opposée au décret Hamon qui a remplacé des heures statutaires par des IMP aléatoires et au Pacte Macron Ndiaye qui individualise la rémunération et qui oblige à travailler plus pour gagner plus.

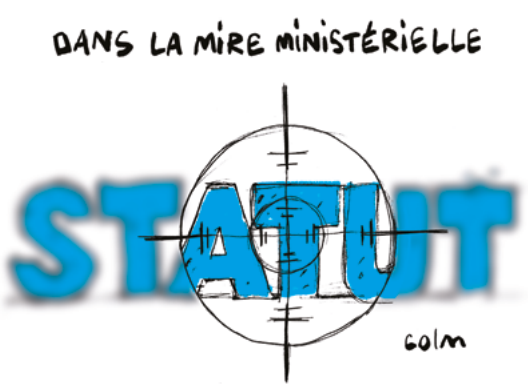

POUR LA CREATION MASSIVE DE POSTES SOUS STATUT

FO défend le service public pour tous et la laïcité de l'État. Cela passe par la création de postes nécessaires et un recrutement statutaire dans tous les corps et à hauteur des besoins.

FO revendique la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent et la création d'un statut pour les AED et un statut à 24h temps plein par semaine pour les AESH.

POUR LA DEFENSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

FO exige la réduction des effectifs par classe, le respect de la liberté pédagogique et l'abandon de la gestion managériale des personnels. FO condamne toute remise en cause des libertés individuelles et collectives.

FO refuse la multiplication des tâches qui remettent en cause les missions et surchargent les personnels de travail.

FO demande l'abrogation complète du « choc des savoirs » et la restitution des heures supprimées.

FO demande le rétablissement des CHSCT et la protection effective des personnels à tous les niveaux.

FO COMBAT LA MILITARISATION DE L'ECOLE

Pour FO, l'école ne doit être ni le lieu ni l'instrument de la militarisation de la jeunesse.

Pour FO, l'argent doit aller à l'école, pas à la guerre.

POUR LA DEFENSE DU STATUT GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES STATUTS PARTICULIERS

FO défend la fonction publique d'État et les différents statuts qui garantissent l'indépendance de chacun. Pour le respect des disciplines des concours, des spécificités des corps.

S, DEFENDRE LE SERVICE PUBLIC

www.fo-snfolc.fr

POUR DES CARRIERES AU MEME RYTHME POUR TOUS

FO défend le principe d'un avancement de tous à un rythme régulier permettant de dérouler une carrière sans frein jusqu'au dernier échelon du grade terminal. FO demande l'abandon de la reforme PPCR avec ses promotions clientélistes. FO revendique une grille nationale pour les AED.

POUR LA DEFENSE DE L'UNSS ET DES PEPS

FO est la première organisation syndicale au CSE de l'UNSS. Voter FO, c'est préserver le lien entre les élus du CSE et le conseil d'administration et porter les revendications de la FNEC FP-FO pour la défense de l'EPS et de l'UNSS.

POUR LA DEFENSE DES DIPLOMES ET L'ABANDON DE PARCOURSUP

FO exige le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national, anonyme et 1er grade universitaire. Parcoursup exclut des milliers de jeunes de l'accès aux études supérieures.

FO demande l'abrogation de la réforme Blanquer du lycée, le retour à des heures de cours disciplinaires et l'abandon du contrôle continu.

NON AU DEMANTELEMENT DES VIES SCOLAIRES

FO exige le respect des missions statutaires des CPE, et des AED en nombre suffisant. FO s'oppose à la fouille aléatoire des sacs qui met les personnels en danger.

La FNEC FP-FO est la seule organisation à avoir voté contre toutes ces contre-réformes :

- **L'austérité et l'arbitraire PPCR**
- **L'attaque contre la Sécu et notre protection sociale avec la PSC**
- **La remise en cause du cadre national de l'école avec le décret Hamon, la loi et le bac Blanquer**
- **Le démantèlement de l'enseignement spécialisé avec l'acte 2 de l'Ecole Inclusive**

POUR LE RESPECT DES MISSIONS DES PSYEN

FO exige le recrutement massif de PsyEN, le respect et le maintien de leurs qualifications et missions et le maintien de tout le réseau des CIO dans l'éducation nationale.

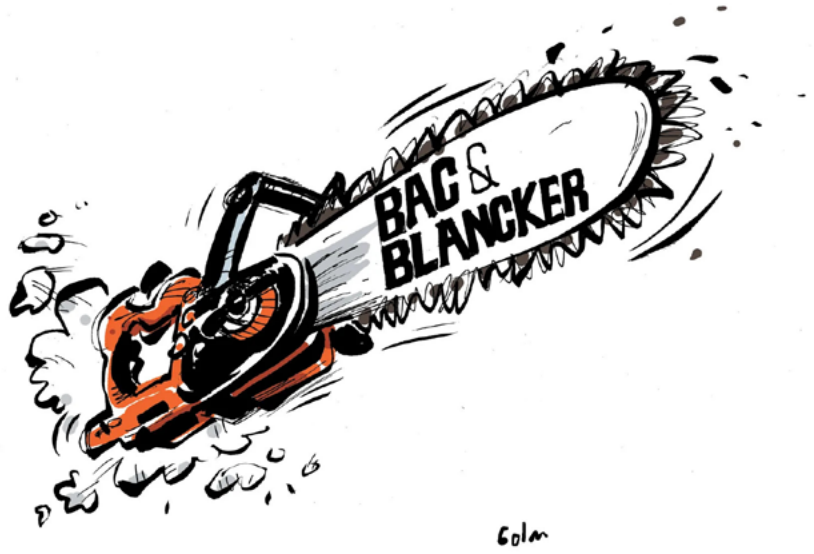

POUR LA DEFENSE DES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

FO défend les professeurs documentalistes. Experts de leur discipline, ils ne sont pas « bons à tout faire ».

POUR L'ABROGATION DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

FO combat cette loi qui prive les personnels de tout contrôle sur la carrière et les mutations et qui augmentent la précarité en développant le contrat contre le statut.

POUR LA DEFENSE DES RETRAITES ET DES REGIMES SPECIAUX

FO exige le maintien du Code des pensions civiles et militaires et des pensions calculées sur la base des 75% du traitement indiciaire des 6 derniers mois. Aucun allongement de la durée de cotisation, non au régime universel par points et retour à une retraite à 60 ans à taux plein !

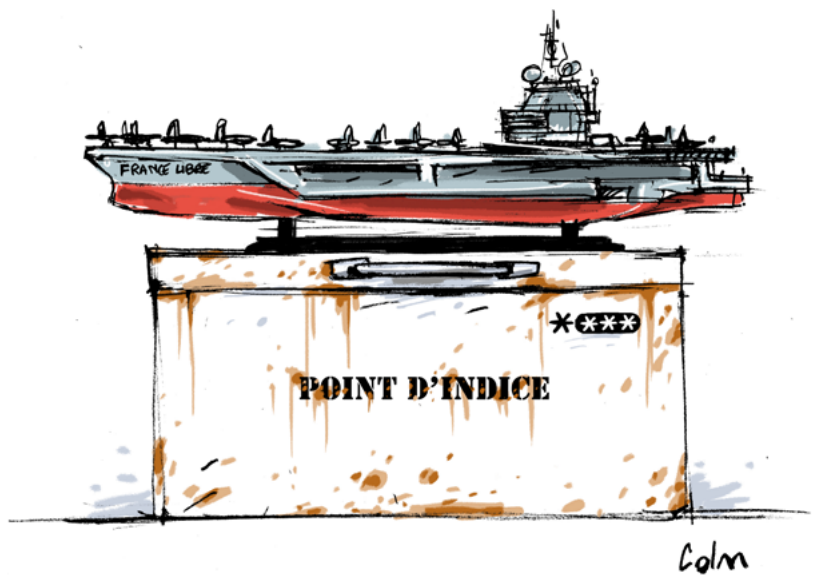

Retrouvez les coordonnées du SNFOLC de votre département

www.fo-snfolc.fr/contact-syndicats-departementaux/

Vers un statut pour les AESH ?

Le 29 octobre dernier, les députés ont adopté une proposition de loi créant un corps de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH, dans le cadre d'une niche parlementaire. Ce vote constitue une étape dans la reconnaissance des AESH et dans la lutte contre la précarité qui leur est imposée depuis trop longtemps.

Le texte doit désormais être examiné par le Sénat, qui ne se presse pas pour l'inscrire à l'ordre du jour. N'oublions pas qu'en mai 2026, un rapport de l'inspection générale sur les *« rôle et missions des AESH »* s'inscrivait totalement dans l'acte 2 de l'École inclusive, dont le SNFOLC exige l'abrogation. En plus de préconiser de réduire le nombre d'AESH, le rapport prévoyait la création d'un corps d'« assistant d'accessibilité » pour 20 % des AESH seulement, à temps plein (1607h/an), avec d'autres missions en complément du temps d'accompagnement des élèves, et le maintien d'AESH contractuels à temps partiel imposé pour les 80 % qui restent.

À force de se voir affectées dans toujours plus d'établissements, souvent du premier et du second degré, d'accompagner toujours plus d'élèves, inclus en classe ordinaire faute de place en ULIS et dans les établissements sociaux et médico-sociaux, les AESH sont de plus en plus nombreuses à souligner la perte de sens de leur métier et parlent très sérieusement de démissionner tant elles sont empêchées de faire leur travail. Le SNFOLC refuse que les AESH soient déplacées au gré des besoins, que leur travail soit soumis à une logique de mutualisation et que les élèves soient privés de l'accompagnement et des soins auxquels ils ont droit.

Le 5 novembre, des délégations venues de toute la France se sont rassemblées devant le ministère de l'Éducation nationale, pour faire entendre les revendications des AESH et pour la défense de l'enseignement spécialisé et adapté. Les 300 militants ont ensuite rejoint le départ de la manifestation interprofessionnelle parisienne, dont les revendications, en particulier le refus du budget d'austérité et l'exigence de moyens pour faire fonctionner les services publics, rejoignaient tout à fait celles du rassemblement au ministère. Les revendications des AESH étaient également présentes et bien visibles sur des banderoles dans les cortèges des autres villes.

Le ministre a annoncé vouloir poursuivre les négocations pour parvenir à un pseudo-statut en janvier. Le SNFOLC refuse d'attendre cette nouvelle échéance. Le gouvernement est aujourd'hui fragilisé par les puissantes manifestations de jeunes et de salariés qui ne décolèrent pas depuis des semaines. C'est le moment d'amplifier la mobilisation et de le faire céder sur toutes les revendications.

UN VÉRITABLE STATUT POUR TOUTES LES AESH QUI LE SOUHAITENT !

La proposition de loi permettrait aux AESH en activité au 1er septembre 2026 d'être nommées fonctionnaires stagiaires. C'est une avancée : l'expérience acquise par ces personnels doit être reconnue. Aucune AESH ne doit être écartée de la titularisation au motif qu'elle ne possède pas le diplôme exigé ou qu'elle n'a pas passé de concours.

24H = UN TEMPS PLEIN, ET PAS D'ENTOURLOUPE SUR LES MISSIONS SUPPLÉMENTAIRES !

Les 24 heures doivent correspondre à un temps plein rémunéré, prenant en compte la réalité du travail accompli. Le SNFOLC revendique un décret tout de suite pour que cette disposition soit garantie, contrairement au projet de « statut » du ministre Geffray qui ajouterait aux 24 heures d'accompagnement d'autres missions en complément.

Le SNFOLC avec la FNEC FP-FO continuera à réaffirmer ses revendications :

- ▶ un vrai statut de fonctionnaire pour toutes les AESH à 24 heures temps plein
- ▶ l'augmentation immédiate des salaires des AESH
- ▶ l'abandon des PAS, des PIAL et de la politique de mutualisation
- ▶ la subrogation immédiate
- ▶ l'octroi effectif des jours de fractionnement

Le SNFOLC appelle à voter et à faire voter FO du 3 au 10 décembre prochains, pour défendre l'enseignement spécialisé et pour la satisfaction des revendications des AESH.

Calendrier des payes et des pensions

2026	Payes	Pensions
Janvier	Mercredi 27	Jeudi 28
Février	Mercredi 24	Jeudi 25
Mars	Jeudi 25	Lundi 29
Avril	Mercredi 28	Jeudi 29
Mai	Jeudi 27	Vendredi 28
Juin	Lundi 28	Mardi 29
Juillet	Mercredi 28	Jeudi 29
Août	Vendredi 27	Lundi 30
Septembre	Mardi 28	Mercredi 29
Octobre	Mercredi 27	Jeudi 28
Novembre	Vendredi 26	Lundi 29
Décembre	Mercredi 22	Jeudi 23

Pour le droit des AED, comme de tous les personnels, à se soigner !

Depuis le début de cette année scolaire, le SNFOLC, avec la FNEC FP FO a attiré l'attention du ministère sur les difficultés que rencontrent des assistants d'éducation en matière de protection santé en lien avec la mise en œuvre de la PSC. Ces personnels ont reconduit ou débutent un contrat au 1er septembre et sont confrontés à diverses complications pour adhérer à une couverture de la MGEN.

Ainsi, des AED des Côtes-d'Armor qui sont passés d'un CDD à un CDI au 1er septembre n'ont toujours pas de mutuelle. L'intervention de FO auprès de l'administration a permis d'établir que les affiliations étaient bloquées au niveau du ministère.
Dans le Tarn, ce sont des AED en CDD, reconduits au 1er septembre, qui sont toujours sans couverture. Ils rencontrent de graves soucis de santé et ne peuvent se soigner car leur salaire ne leur permet pas de faire l'avance des frais. Et ce ne sont là que des exemples parmi tant d'autres…

Partout en France des AED, des AESH, et des contractuels se trouvent contraints d'avancer leurs frais médicaux ou pire, à ne pas se soigner, parce qu'ils ne peuvent pas payer !

Cette situation résulte du fait que la MGEN a radié systématiquement tous les personnels dont le contrat se termine au 31 août sans prendre en compte ceux qui allaient signer un nouveau contrat et parce que le ministère n'a pas pris ou n'a pas voulu prendre la mesure de la masse de travail qu'engendre la mise en oeuvre de la PSC pour les contrats signés au 1er septembre.

À ce jour il y aurait, selon les informations dont nous disposons, 3000 AED sur l'ensemble du territoire pour lesquels la situation est non résolue. C'est une des nombreuses conséquences néfastes de la mise en place à marche forcée de la PSC, que la FNEC FP FO est la seule organisation syndicale à avoir refusé de signer et qui est un coup contre la sécurité sociale.



Plus de trois mille personnels qui travaillent tous les jours, qui accomplissent leurs missions et pour lesquels l'administration n'est pas capable de fournir le minimum de couverture sociale. Et lorsqu'ils découvrent le problème et interrogent les autorités de l'Éducation nationale, on leur répond, comme cela a été le cas dans l'académie de Toulouse, qu'ils ne sont pas la priorité. Pas la priorité quand on n'a pas les moyens de se soigner d'urgence et que notre revenu ne nous permet pas de faire sans mutuelle ?! Pas la priorité quand on a des enfants et qu'ils ne sont plus couverts par la MGEN ?! Pas la priorité alors que le moindre arrêt maladie dans une Vie Scolaire peut entraîner la désorganisation de l'établissement ?!

La situation de ces personnels n'est plus tolérable. Elle constitue bien une priorité et doit être considérée comme telle par l'administration, d'autant plus que d'autres catégories de personnels comme certains professeurs stagiaires, des personnels contractuels, sont également concernés.

Le SNFOLC, avec la FNEC FP-FO, continue à exiger l'abrogation de la PSC ou à minima une renégociation de l'accord garantissant la liberté d'adhésion, la solidarité intergénérationnelle et entre agents, les mêmes prestations pour tous sans options et le couplage santé-prévoyance avec maintien des garanties statutaires. Dans l'immédiat, le ministère doit mettre tout en œuvre pour que tous les personnels bénéficient d'une couverture santé dans les plus brefs délais.

FO s'oppose au questionnaire VSS et exige des moyens pour réellement lutter contre les violences faites aux enfants

Le décret relatif à la mise en œuvre du *« Questionnaire violences sexistes et sexuelles »* mettant en place des questionnaires à destination de chaque élève de la grande section à la terminale a été présenté au CSE du 1er octobre. La FNEC FP-FO a voté contre : *0 voix POUR ; Contre : 9 voix (4 FO, 3 CGT, 2 SUD) ; Abstention : 16 voix (SE-UNSA, SNPDEN-UNSA, SNALC…) ; Ne prend pas part au vote : 35 voix (FSU, UNSA, CFDT, FCPE…).*

Après son vote contre, FO continue de proposer aux autres organisations syndicales et de parents l'action commune pour l'abandon de ce décret !

Ainsi, 50 personnels étaient réunis dans l'académie de Toulouse à l'initiative de la FNEC FP-FO et de ses syndicats des infirmières de l'éducation nationales et des assistantes sociales qui ont décidé d'une délégation intercorps dans les DSDEN et au Rectorat en intersyndicale pour porter la demande d'opposition à cette passation.

En Seine Maritime, FO appelle à un rassemblement avec une demande d'audience le mercredi 25 novembre à 14h devant la DSDEN de ROUEN :
« [...] Pour FO, la lutte à tous les niveaux contre les violences sexistes et sexuelles doit être une priorité et cela n'est possible que si les personnels compétents ont les moyens le faire. Or, le ministère n'a jamais envisagé de recruter massivement ces personnels pour recueillir la parole des élèves ».

A l'inverse, ces questionnaires auront des conséquences et des effets contre-productifs pour les élèves. A travers la mise en place d'une unique occasion annuelle de faire des confidences via un questionnaire, il fait peser sur l'enfant la responsabilité des révélations, il impose aux personnels de devoir gérer les éventuelles révélations vis-à-vis de camarades d'un élève susceptibles de voir ses réponses, il les contraint aussi à devoir assumer une mise à l'écart en cas de dispense, il annonce une forme de confidentialité tout en faisant passer ce questionnaire en classe entière …

Pour toutes ces raisons, bon nombre de personnels refusent de participer à leur mise en œuvre.
Nous revendiquons :

- L'abandon des questionnaires VSS et le retrait du décret n° 2026-954 du 14 octobre 2026 ;
- Aucune sanction pour les personnels qui refusent leur mise en œuvre ;
- Le recrutement massif de médecins scolaires, assistants sociaux, PsyEN et infirmiers scolaires pour accueillir la parole des enfants et assurer les suites des révélations ;
- Le respect des missions des professionnels, de leur cadre déontologique et de leurs statuts.

Des animations courtes pour comprendre ce qui se joue : questionnaire VSS, PSC, statut, laïcité, militarisation, AESH, salaires, santé au travail, ...
À regarder et à partager sans modération.



Toutes les vidéos sont à retrouver sur le site :
https://www.fo-fnecfp.fr/

Salaires
FAIRE CÉDER CE GOUVERNEMENT QUI NE LÂCHE RIEN

LES ANNONCES DE LECORNU : ARNAQUE ET ENFUMAGE

Le Premier ministre Lecornu a annoncé lundi 9 novembre une hausse du SMIC de 1,6% à compter du 1er décembre, qui passerait à 1897,39 € mensuel brut pour un temps plein. Il a présenté cette hausse de manière avantageuse avec 1% lié à l'inflation et 0,6 % de « coup de pouce » ; monseigneur est trop bon...
Mais, comme d'habitude, il faut se méfier de ce que dit ce gouvernement. Il a en fait avancé d'un mois la hausse du SMIC qui devait de toute manière avoir lieu en janvier 2027, en se basant sur l'indicateur (indice des prix à la consommation, hors tabac, des 20% de ménages ayant les revenus les plus faibles) connu jusqu'à septembre mais sans avoir les données sur les derniers mois de l'année. Or, pour peu que l'indicateur de référence soit en janvier supérieur à 1%, alors le soi-disant « coup de pouce » disparaitra d'autant, et pourra même être nul s'il atteint 1,6% !

PROFESSEUR : BAC +5 ET PAYÉ AU SMIC !

Comme la valeur du point d'indice reste gelée, cette augmentation du SMIC signifie que le traitement indiciaire brut d'un professeur certifié commençant sa carrière à l'échelon 1 sera supérieur au SMIC de même pas 2,5 %.

AESH : 4 ÉCHELONS SOUS LE SMIC

Ce seront dorénavant les 4 premiers échelons des AESH (indices 371, 375, 380, 385) qui seront rémunérés en-dessous du SMIC avec une indemnité différentielle. Sachant que les AESH exercent très majoritairement à temps partiel.

LE GOUVERNEMENT VEUT UNE FONCTION PUBLIQUE DE SMICARDS

Au niveau de l'ensemble de la Fonction publique, ce seront désormais 1,1 million d'agents qui auront un traitement indiciaire inférieur ou égal au SMIC, avec une compensation par le biais d'une indemnité différentielle. Instaurée par le décret n° 91-769 du 2 août 1991, l'indemnité différentielle garantit qu'un agent de la fonction publique ne touche pas un traitement de base sous le salaire minimum, avec un complément de rémunération quand le traitement indiciaire brut est inférieur au SMIC.
Il est à souligner que cette indemnité n'est pas prise en compte pour le calcul du montant de pension de retraite, puisque ce calcul est basé sur l'indice.

Les ministres de la Fonction publique disposent d'un autre outil pour garantir une rémunération minimale aux agents : il s'agit de l'indice minimum de traitement de la Fonction publique. Cet indice minimum est actuellement égal à l'indice majoré 366, correspondant à 1801,74€ de traitement indiciaire brut, et donc largement en dessous du SMIC.

David Amiel, Ministre de l'Action et des Comptes publics, a annoncé que cet indice minimum allait être porté à l'indice majoré 374. Le traitement indiciaire brut correspondant sera alors de 1841,12 €… toujours en dessous du SMIC ! En fait, si on veut que cet indice minimum corresponde au SMIC, il faudrait le porter à 386…

Pas avare de mesures qui ne coûtent rien, le ministre Amiel a aussi annoncé que jusqu'à huit points d'indice supplémentaires vont être octroyés aux plus bas échelons : ceux de la catégorie C et d'une partie de la catégorie B. C'est-à-dire justement ceux dont le traitement indiciaire est de toute manière inférieur au SMIC, et le restera quand même !

Cette nouvelle mesure (on ne peut pas parler de revalorisation) va tasser encore plus la grille indiciaire. En catégorie C des agents ayant 20 ans d'ancienneté seront smicards au même titre qu'un jeune recruté. Cela est la négation du principe de carrière.

APRÈS LES RETENUES POUR MALADIE, LE GEL DES AVANCEMENTS ?

Reçu en bilatérale par David Amiel le 10 novembre, la FGF-FO a réitéré son exigence de revalorisation de 10% du point d'indice, de son indexation sur l'inflation et du maintien de 100% de la rémunération en cas d'arrêt maladie.

Car, bien évidemment, il ne s'agit pas pour le gouvernement de revenir sur le jour de carence et la retenue de 10% en cas d'arrêt maladie.
Par contre, pour aller encore et toujours plus loin dans l'entreprise de démolition de nos acquis, il peut s'appuyer sur les propositions d'Amélie de Montchalin. Ministre de la Transformation et de la Fonction publique du gouvernement Castex 2020, et nommée en février 2026 présidente de la Cour des comptes par Macron. Celle-ci a présenté le 9 novembre un rapport présentant 18 mesures *« pour redresser les finances publiques »*.

Dans la droite ligne de la politique de la Macronie, il n'est bien sûr pas question de cesser les exonérations fiscales et les financements publics aux entreprises, qui les redistribuent comme dividendes aux actionnaires. Ni de toucher aux budgets de guerre et de militarisation.
Parmi ses propositions, sorte de catalogue du musée des horreurs : suspendre pendant un an les avancements et les promotions dans la Fonction publique !

Comment accepter ces nouvelles provocations alors que le gouvernement est fragilisé, isolé, débordé par la mobilisation de la jeunesse.

Plus que jamais, pour le faire reculer, la question de la mobilisation efficace par la grève qui bloque est à l'ordre du jour !

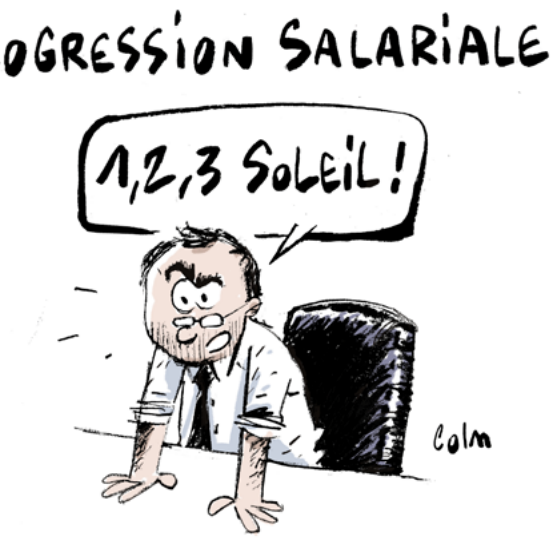

L'édition actualisée du guide *Mutations inter-académiques*

Le SNFOLC édite ce guide spécial mutations pour vous informer et vous aider à comprendre les règles du mouvement inter-académique. Mais il ne vise pas l'exhaustivité. Des informations, aussi riches et claires soient-elles, ne remplacent pas l'aide concrète que le SNFOLC peut vous apporter. Contactez votre syndicat départemental FO.

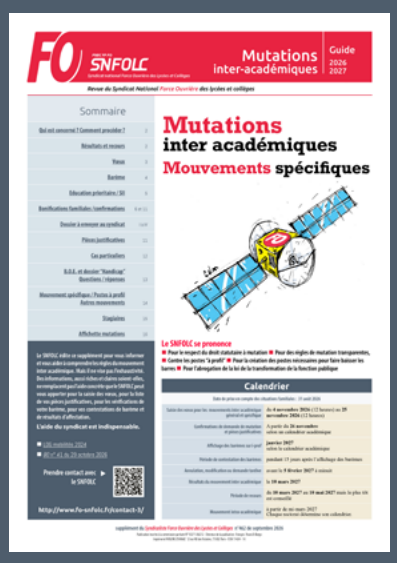

Mutations et carrière
Le SNFOLC à vos côtés pour les prochaines étapes



MUTATIONS INTER ACADÉMIQUES

Le 25 novembre, la saisie des vœux sur SIAM s'est terminée. Même après cette date, l'aide du syndicat est indispensable. En effet, dès le 26 novembre a débuté la période des confirmations de mutations, à accompagner de nombreuses pièces justificatives dans certains cas. Votre syndicat départemental vous conseille sur les documents les mieux à même d'attester de votre situation, ainsi que sur les procédures spécifiques à votre académie (versement sur Colibris, confirmation papier…).

Pour les candidats à l'AEFE, le dossier doit être envoyé avant le 14 décembre, date de réunion des commissions paritaires de recrutement. Des informations complémentaires ainsi que le dossier de candidature sont disponibles sur le site de l'AEFE, rubrique « recrutement ».

Au mois de janvier (calendrier variable selon les académies) sera affiché le barème retenu. Or, les vœux et barèmes ne font plus l'objet d'une vérification en commission paritaire académique. L'administration seule, sans contrôle paritaire, établit le barème à partir des pièces justificatives fournies. Le SNFOLC vous aide, vérifie, intervient pour faire respecter les droits des collègues qui lui confient leur dossier. La période de contestation de barème dure 15 jours à partir de l'affichage sur SIAM du barème retenu. Conseillez à vos collègues, en particulier les stagiaires, de contacter le SNFOLC.

Les personnels ATRF souhaitant changer d'académie doivent effectuer une préinscription sur l'application AMIA dans le courant du mois de janvier.

Pour les écoles européennes, les candidatures sont ouvertes jusqu'à mi-janvier. Il en va de même pour Saint-Pierre et Miquelon.

Avant le 5 février (minuit), il est possible d'annuler sa demande de mutation inter académique, de la modifier, ou de faire une demande tardive dans certains cas précis (voir le Guide mutations inter, page 3). Contactez votre syndicat départemental pour vous aider dans ces démarches.

Le 10 mars, les résultats des mutations inter académiques seront affichés sur SIAM. Si vous contestez votre affectation, contactez le syndicat pour vous aider à constituer votre dossier de recours. Le délai est de deux mois à partir de l'affichage des résultats.

Le SNFOLC exige des mutations au barème prenant en compte majoritairement l'ancienneté de service et respectant les priorités légales. Ce ne sont pas les règles de mutation qui obstruent le droit à mutation, mais bien les 10 000 suppressions de poste en 10 ans.
Le SNFOLC revendique toujours l'abrogation de la loi de la transformation de la fonction publique qui a supprimé les CAP mutation et tente de laisser les collègues seuls face à une administration qui multiplie les entraves, comme l'exigence d'une imposition commune pour les conjoints de PACS.

CARRIÈRE

Congé de formation

Les circulaires académiques sont en train de paraître. En règle générale, les candidatures doivent être transmises aux services (soit par Colibris, soit par formulaire papier) début janvier. Interrogez votre syndicat départemental pour vous aider à constituer votre dossier et pour connaître les modalités pratiques de votre académie.
Le SNFOLC revendique l'augmentation du nombre de congés de formation accordés aux personnels par les académies avec des règles de départage nationales, l'examen des projets d'attribution de congés de formation par les commissions paritaires, ainsi que l'alignement de l'indemnité versée aux fonctionnaires en congé de formation sur leur salaire.

Listes d'aptitude

Les candidatures auront lieu de mi-janvier à mi-février pour la liste d'aptitude au corps des professeurs agrégés, ainsi que pour le grade de professeur de chaire supérieure.
Le SNFOLC est là pour vous aider concernant les conditions de promouvabilité, la constitution de votre dossier et vous renseigne sur vos chances de succès.

PPCR

La période de saisine de la CAPA compétente pour les recours contre les appréciations finales se termine. Si vous avez saisi la CAPA, rapprochez-vous sans délai de votre syndicat départemental. Comme le signale un récent rapport de la Cour des Comptes, les procédures d'évaluation sont mal vécues par les personnels. *« Alors que la plupart des enseignants obtiennent une majorité d'avis « excellents » en évaluation, la contrainte des quotas de bénéficiaires affaiblit la démarche d'évaluation professionnelle en créant un décalage entre les attentes suscitées par l'appréciation laudative portée lors de l'évaluation et le résultat concret d'une absence de promotion »* (*La Fonction ressources humaines au ministère de l'Education nationale*, octobre 2024, p. 68)

Les commissaires paritaires du SNFOLC se tiennent à votre disposition pour vous informer, pour estimer vos chances de voir réévaluer votre appréciation finale et de bénéficier d'une promotion. Par ailleurs, les représentants de Force Ouvrière siègent dans toutes les commissions administratives paritaires académiques du second degré. Les informations que vous leur apporterez pourront leur être précieuses lorsqu'ils défendront votre demande en séance.
Selon les académies, les CAPA recours se tiennent en janvier ou en février.

Face à l'arbitraire érigé en norme dans la gestion des carrières, le SNFOLC exige toujours l'abrogation du protocole PPCR, ainsi que la restitution aux commissions paritaires de leurs compétences en matière d'avancement et de promotion afin de permettre aux représentants des personnels de veiller au respect des droits des promouvables.

Professeurs d'EPS, votez FNEC FP-FO pour défendre l'UNSS

Lors des élections du CSE de l'UNSS du 9 novembre 2026, FO a de nouveau remporté 5 des 6 sièges. FO siège au Conseil d'Administration de l'UNSS en tant que deuxième organisation syndicale à la CAPN. Voter FNEC FP-FO aux élections professionnelles du 3 au 10 décembre, c'est préserver le lien entre les élus du CSE et le conseil d'administration et porter les revendications de la FNEC FP-FO pour la défense de l'EPS et de l'UNSS.

Pour un financement 100% public de l'UNSS !

Les baisses des subventions pour l'UNSS, en particulier celle de 8% de l'éducation nationale pour 2026, mettent l'UNSS en difficulté dans le contexte d'inflation et de hausse des prix de transport. La conséquence directe est la réduction du nombre de rencontres, au détriment d'un des objectifs premiers de l'UNSS.

Pour FO, l'UNSS ne doit relever que de la compétence de l'Etat et non d'initiatives privées, d'entreprises commerciales, d'associations ou de collectivités territoriales. FO est opposé aux *« incitations fiscales »* à l'origine des dons des entreprises, au mécénat et à tout *« autre mode de financement »*. En 2024, FO avait dénoncé les dérives de la privatisation suite à l'article paru dans le journal quotidien L'Equipe mettant en cause la gestion du directeur Olivier Girault en octobre 24.

Des choix budgétaires insupportables : de l'argent pour l'école et l'EPS !

La FNEC FP-FO combat les différents projets de loi de finance qui sacrifient les services publics. Ce sont des milliards d'euros de plus pour l'armée, des cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et des offensives contre la Sécu, les arrêts maladie, l'Ecole et l'Hôpital public ...

Aucun budget pour améliorer le bâti scolaire et les performances énergétiques des gymnases, tant par grand froid que lors des canicules, ni pour construire des infrastructures efficaces supplémentaires.
Les baisses de moyens dans les établissements augmentent la concurrence entre les disciplines et fragilisent l'attribution de moyens spécifiques à l'EPS comme ceux qui permettent d'assurer efficacement l'enseignement du savoir nager. Cette politique budgétaire entraîne également une baisse du nombre d'IMP chaque année et en particulier une baisse du nombre d'IMP pour les coordonnateurs et coordonnatrices de district.

Lorsqu'il s'agit de *« soutenir l'industrie numérique française et l'attractivité de la France à l'étranger »*, ce gouvernement envisage d'*« intégrer l'Esport dans les parcours éducatifs et scolaires »*. Il n'est pas question d'économie pour dépenser des millions d'euros dans l'expérimentation Esport, en lien avec les lobbys du secteur, pour étendre leur part de marché sur le dos de la santé des élèves.

Non à la militarisation de l'école !

La FNEC FP-FO demande le retrait du guide *« acculturer les jeunes à la défense »* et s'oppose à la volonté du directeur de l'UNSS d'y participer activement. La FNEC FP-FO refuse toute participation, présente ou future, de l'UNSS à la politique de militarisation de la jeunesse. L'École et l'UNSS ne doivent pas devenir des lieux d'embrigadement et de militarisation de la jeunesse. C'est pourquoi, FO demande l'abandon des partenariats entre l'UNSS et les armées.

Abrogation des contre-réformes

Dans leur mobilisation, les lycéens dénoncent les emplois du temps déstructurés par la suppression du groupe classe suite à la réforme Blanquer. La FNEC FP-FO partage les revendications des lycéens dont celle de l'abrogation de la réforme du lycée et du baccalauréat Blanquer et dénonce la suppression des créneaux d'UNSS du mercredi après-midi au lycée. Les premières échéances des épreuves d'EPS au baccalauréat arrivent et la FNEC FP-FO revendique qu'aucun élève ne soit pénalisé par les mobilisations en cours.



Professeurs documentalistes
AVEC FO, FAISONS RESPECTER NOTRE STATUT !

Comme à chaque rentrée scolaire, les équipes d'inspecteurs « Etablissements Vie Scolaire » (EVS) ont publié des lettres de rentrée communes aux CPE et aux professeurs documentalistes leur fixant les priorités annuelles. Le fait qu'elles soient communes est déjà, depuis des années, un problème en soi puisque les professeurs documentalistes n'ont pas de corps d'inspection spécifique. Mais ce qui se dessine, en plus, cette année, c'est la remise en cause du statut de professeur documentaliste.
Une pression accrue pour mettre le professeur documentaliste au service de la vie scolaire et transformer le CDI en espace ouvert à disposition de tous !

Déjà dans les tournées et les réunions syndicales, les professeurs documentalistes mettent l'accent sur la pression exercée pour prendre en charge des élèves lorsqu'un professeur est absent. Mais, là, il s'agit de franchir un pas dans la déréglementation statutaire puisque le professeur documentaliste devient presque un CPE adjoint.
Dans la circulaire académique de Limoges, par exemple, les inspecteurs émettent le *« souhait »* qu'ils travaillent *« en synergie »* et précisent que cela peut passer par *« une réorganisation des espaces et des temps hors la classe - articulation entre le CDI et les lieux de vie scolaire, temps de concertation partagés, projets coconstruits »*.
Dans la même veine, il est demandé aux professeurs documentalistes de *« favoriser une amplitude d'ouverture du CDI la plus large possible »* (Reims), de permettre *« l'ouverture du CDI aux familles »* (Grenoble), de s'investir dans *« les activités culturelles de la pause méridienne »* (Grenoble), de faire du CDI un *« lieu de mutualisation entre collègues et une vitrine des projets d'élèves auprès des familles »* (Limoges). Le CDI n'est ni une annexe de la salle d'études, ni un centre de loisirs, ni une annexe de la salle des profs, ni un simple espace d'exposition !
On voudrait territorialiser les CDI et faire disparaître le métier de professeur documentaliste, spécifique à notre pays, qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Nous ne laisserons pas faire !

Une confusion des missions sciemment entretenue...

Les dispositifs PHARE, EVARS qui servent à dédouaner le gouvernement de ses responsabilités en continuant à supprimer les postes nécessaires d'AS, d'infirmières et médecins scolaires sont présentés comme des priorités communes aux professeurs documentalistes et aux CPE.

En effet, dans la lettre de rentrée de l'académie d'Orléans-Tours, CPE et professeurs documentalistes sont présentés comme des *« acteurs privilégiés de la prévention, du repérage et de la prise en charge des situations de harcèlement »*. La santé mentale et la prévention ne sont pas dans les missions des professeurs documentalistes même s'ils sont régulièrement amenés à échanger individuellement avec des élèves en souffrance. De même, le CDI est perçu par certains élèves isolés comme un refuge mais ce n'est pas le rôle premier des CDI. Pourtant on retrouve ces injonctions dans de nombreuses lettres de rentrée : *« accorder une attention soutenue aux élèves à besoins éducatifs particuliers »* (Reims) ou faire du CDI *« un espace protecteur et structurant, en particulier pour les élèves les plus éloignés de la lecture et de la culture écrite »* (Orléans-Tours). Cela se traduit concrètement, dans certains collèges proposant un dispositif ULIS, par des demandes de la direction de faciliter l'accès au CDI aux élèves du dispositif ou d'aménager des *« coins calmes »* spécifiques.

De même, on voudrait faire jouer aux professeurs documentalistes le rôle de courroie de transmission des valeurs de la République et de régulateurs du climat scolaire. Dans la même lettre de rentrée, il est même préconisé la création d'*« une instance de pilotage partagé du climat scolaire associant la direction, la vie scolaire et la documentation »*. (Orléans-Tours)

Cette confusion entre les missions des uns et des autres, déjà constatée sur le terrain, met en souffrance les professeurs documentalistes et constitue une atteinte directe contre leur statut.

Où est passée la mission d'enseignement au cœur du statut des professeurs documentalistes ?

Alors que le gouvernement Macron fait depuis 10 ans des économies budgétaires sur le dos des élèves les plus fragiles et des élèves en situation de handicap en réduisant les places dans les structures spécialisées, en vidant les pôles médicaux-sociaux des établissements de leurs personnels par la mutualisation et le refus des recrutements nécessaires, en refusant d'accorder un vrai statut aux AESH, en réduisant toujours plus le nombre d'AED, ce serait au professeur documentaliste de pallier à tout ! Pour FO, c'est NON.

Le professeur documentaliste est d'abord un *« enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias »* (circulaire de mission de 2017). Pourtant dans les lettres de rentrée, cette mission est soit noyée dans le reste, soit réduite à des notions spécifiques autour de la validation des sources et de l'IA, piétinant ainsi la liberté pédagogique, soit partagée sans distinction avec l'ensemble des autres personnels.

Dans la lettre de rentrée d'Orléans-Tours, on peut lire : *« L'EMI est une éducation transversale (...). Les professeurs documentalistes, les CPE et les AED peuvent ainsi jouer un rôle important dans l'accompagnement des élèves, notamment dans leurs pratiques informationnelles, médiatiques et numériques et dans le développement de leur citoyenneté numérique »*.

Vouloir fusionner les missions des professeurs documentalistes et des CPE, c'est mépriser leurs missions spécifiques, c'est détruire purement et simplement les statuts de tous...

Pour faire respecter les missions et le statut de professeur documentaliste, le SNFOLC vous accompagne :

▶ Défense et respect de la spécificité de notre discipline,

▶ Création d'un corps d'inspection spécifique,

▶ Application du décret 2014-940 : 1 heure d'enseignement décomptée pour 2 heures,

▶ Octroi de la prime informatique au même titre que les autres professeurs,

▶ Recrutement de tous les personnels en nombre suffisant,

▶ Augmentation de 10% du point d'indice tout de suite et de 35% pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2000.



FNEC FP FO SNFOLC
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr

Site internet du SNFOLC www.fo-snfolc.fr

Publication inscrite à la commission paritaire N° 1027 S 06212 - Directeur de la publication : François Pozzo Di Borgo - Imprimerie PARLONS D'IMAGE 12 rue ND des Victoires, 75 002 Paris - ISSN 11424 - 1€